

THÈME 2

COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE APRÈS LE TRAITÉ D'AMSTERDAM

2.A) ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION

2.B) MODÈLE ET ORGANISATION DE LA COOPÉRATION, EN PARTICULIER DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS

(discussion conjointe)

Rapporteurs:

Président Heinz Fischer, Nationalrat, Autriche.

Présidente Birgitta Dahl, Riksdagen, Suède

Le **Président Heinz Fischer** (Nationalrat, Autriche) a rappelé que le thème en discussion a déjà été abordé au cours de diverses Conférences des Présidents, notamment à la Conférence de Dublin, en 1993, nombre des idées qui y ont été exprimées étant encore d'actualité, et à la Conférence d'Helsinki, en 1997, où a été traitée la relation entre les Parlements nationaux et les institutions de l'Union européenne, à partir du rapport du Président Langendries. En 1998, à la Conférence élargie de Stockholm, nous avons étudié le rôle des Parlements nationaux dans une Europe démocratique, le débat le plus récent ayant eu lieu il y a moins de six mois, à Vienne, et ayant débouché sur un consensus afin d'analyser des formes de coopération parlementaire à plusieurs niveaux, à Lisbonne et, si possible, d'organiser un encadrement pour ces conférences. Dans ce but, a-t-il ajouté, un Groupe de Travail préparatoire a été constitué, avec des représentants de Parlements ayant des points de vue traditionnellement différents sur ces matières, suscités par des traditions constitutionnelles et des mandats différents, tels que les Parlements belge, suédois, portugais, britannique, italien et européen.

Bien qu'il s'agisse d'un thème récurrent dans les Conférences, a affirmé le Président Fischer, il est loin d'être épuisé – l'Union européenne a évolué et la coopération parlementaire doit donc évoluer elle aussi. D'ailleurs, a-t-il ajouté, l'Union traverse actuellement un processus de transformations substantielles, liées aussi bien à son approfondissement (comme l'introduction de l'Euro ou le nouveau rôle du PE) qu'à son élargissement. En effet, le Traité d'Amsterdam renforce (et c'est heureux) le rôle du PE et établit le protocole relatif aux Parlements nationaux, auquel il faut donner vie, ce qui vient accroître nos responsabilités.

Le Président Fischer a considéré que les questions européennes ne relèvent pas aujourd'hui de la politique extérieure des États membres, mais plutôt de la politique interne européenne, voire de la politique européenne tout court. Il a cité comme exemple le changement qui s'est opéré dans la Constitution autrichienne afin de ne pas considérer comme étranger le territoire de l'Union dans le cadre de la désignation d'un remplaçant d'un membre du Gouvernement absent du territoire national. L'enjeu des activités internationales des Parlements nationaux ayant augmenté, il a ajouté qu'il faut faire une sélection des domaines et des objectifs des activités de coopération en fonction des tâches traditionnelles des Parlements: législation, contrôle de l'exécutif, budget et tribune pour le discours politique.

Le Président Fischer a considéré qu'il n'est pas vrai que le renforcement du Parlement Européen conduise à l'affaiblissement des Parlements nationaux – une partie des tâches du PE ne pourraient jamais être accomplies par les Parlements nationaux et le pouvoir, l'efficacité et le prestige de ces derniers dépendent de nombreux facteurs qui n'ont pas grand chose à voir avec les compétences du PE. Au contraire, a-t-il affirmé, le renforcement du rôle de tous les Parlements et de leur coopération est bénéfique pour eux tous et sans cette coopération on ne pourra pas attaquer le problème du déficit démocratique.

Le Président Fischer a rappelé que la coopération interparlementaire est un processus dynamique: il naît normalement d'une invitation informelle, passe par une répétition, puis l'institutionnalisation se produit. Un tel processus présente un

avantage évident (celui de constituer une réponse à un désir manifesté par les intervenants), mais il doit y avoir aussi un certain ordre et quelques limites, puisque ni les moyens financiers ni le temps à la disposition des parlementaires ne sont illimités. Avec de la patience, du respect mutuel, du bon sens et en respectant les traditions de chaque Parlement, nous pourrions avancer sur la voie d'une plus grande collaboration, au niveau européen, des Présidents des Parlements. A ce propos, il a considéré surprenant, d'une certaine manière, que la COSAC ait réussi à se structurer et que la Conférence supérieure, celle des Présidents, n'ait pas encore réussi à le faire.

Le Président Fischer a mis l'accent sur quelques conclusions du rapport qu'il a présenté à la Conférence: le caractère essentiel de la bonne coordination, de la préparation et de la planification de la coopération internationale, l'importance du choix rigoureux des thèmes de chaque réunion et la nécessité de coordination de l'activité entre Parlements nationaux et Parlement Européen.

En résumé, a conclu le Président Fischer, il faut profiter pleinement de toutes les possibilités ouvertes par le Traité d'Amsterdam pour le travail et pour la coopération interparlementaire, de manière à renforcer le parlementarisme en Europe, la légitimité démocratique, et à garantir la plus grande proximité possible des citoyens. Il a exprimé son accord avec le Président Thierse, quant à la nécessité de créer un espace public démocratique européen afin de renforcer la légitimité démocratique en Europe.

La **Présidente Birgitta Dahl** (Suède) a évoqué les événements de nature politique, nombreux et très marquants, survenus durant la préparation de cette réunion et qui rendent le Traité d'Amsterdam, du moins en partie, obsolète: le Parlement Européen a pris davantage de poids par rapport aux autres institutions de l'Union (comme l'a montré la chute de la Commission); la guerre du Kosovo et, d'une manière plus générale, des Balkans indique un changement de la perspective de la politique extérieure, au détriment des intérêts nationaux et en faveur du respect des droits de l'Homme; l'OSCE a remporté plusieurs succès dans des zones de crise et a montré être en mesure de faire encore mieux dans la zone des Balkans.

En cette période de grands bouleversements, a dit la Présidente Dahl, il est important que les structures politiques suscitent la confiance, pour rester fermes et servir la démocratie. Les réponses politiques aux défis doivent être bien appuyées auprès des citoyens – tâche pour laquelle les Parlements sont essentiels, soit par le pouvoir législatif et budgétaire, soit par le contrôle politique qu'ils exercent, soit encore par le suivi des accords internationaux, notamment quand ils en approuvent la législation d'application au niveau national.

La Présidente Dahl a considéré que les Parlements nationaux et le Parlement Européen sauvegardent la transparence politique et le contrôle de l'exécutif, vitaux dans les sociétés démocratiques. Dans la mesure où les Parlements ne sont pas en concurrence les uns avec les autres, mais qu'ils coopèrent plutôt pour renforcer la démocratie et la coopération européenne, elle a affirmé qu'il est très utile d'avoir une Conférence comme celle-ci, où l'on peut échanger des expériences et des points de vue, de manière à garantir que nos Parlements et nos États soient des

agents de confiance, qui agissent de manière plus efficace au niveau de la coopération internationale.

La Présidente Dahl a commenté quelques règles qui figurent dans le rapport qu'elle a présenté:

- Il semble y avoir un consensus pour que la conférence soit annuelle, de préférence au début du mois de septembre, afin de permettre une certaine continuité et d'éviter le recours aux réunions extraordinaires;
- Il semble important d'inclure les pays candidats, au moment opportun;
- Il existe des limitations politiques, tant en ce qui concerne les thèmes à traiter, qu'en ce qui concerne les positions à assumer; dans certains pays, seule l'assemblée plénière peut exprimer les positions du Parlement ou prendre des engagements fermes, ce qui a des conséquences dans ce forum, mais aussi dans d'autres, comme la COSAC; il faut donc faire attention aux thèmes à traiter;
- Une *troïka* est proposée avec les Présidents actuel, passé et futur, ainsi qu'avec le Président du PE; afin de mettre en œuvre cette proposition, il faudrait choisir à temps les hôtes suivants.

Pour terminer, la Présidente Dahl a considéré utile l'approbation d'un ensemble de règles dans la ligne de celles exposées à l'annexe au rapport qu'elle a présenté, elle a proposé que le thème – objectif et formes de coopération – devienne permanent et elle a proposé le Parlement suédois pour une prochaine réunion de la Conférence, probablement en septembre 2001 (en raison de l'invitation italienne pour l'an 2000) et avec les candidats à l'adhésion.

Lord Tordoff (Chambre des Lords, Royaume-Uni) a fait savoir que son assemblée traverse actuellement un processus de profonde réforme, ce qui a empêché le Lord Chancelier d'être présent à cette réunion. Il a ensuite évoqué plusieurs problèmes qui rendent difficile un suivi adéquat des questions communautaires par les Parlements nationaux. En premier lieu, les six semaines disponibles pour aborder les propositions de la Commission Européenne ne sont pas toujours suffisantes; les présidences successives du Conseil exercent de grandes pressions afin que les propositions puissent être rapidement approuvées, ce qui empêche les députés d'exercer leur pouvoir de scrutin d'une manière efficace. En outre, les modifications introduites aux propositions à la dernière heure, souvent très importantes, échappent au contrôle des députés.

En deuxième lieu, a continué Lord Tordoff, il serait bon de renforcer l'information entre le Parlement Européen et les Parlements nationaux, notamment en ce qui concerne la procédure de codécision simplifiée. Dans ce cas précis, la règle des six semaines devrait être un point de départ, mais le processus de codécision doit être révisé pour permettre une plus grande participation des Parlements nationaux au processus de création de la législation communautaire.

En troisième lieu, Lord Tordoff a soulevé la question de la comitologie, en soulignant que personne ne sait au juste combien il y a de comités. D'après les

estimations ils seraient entre 200 et 450, selon que l'on inclut ou non les comités qui ne se réunissent jamais.

En quatrième lieu, Lord Tordoff a rappelé la charge de travail à laquelle sont déjà soumis les députés, aussi bien nationaux qu'eurodéputés. Même à la Commission des Affaires Européennes de la Chambre des Lords, qui compte 70 membres, 7 fonctionnaires supérieurs et un nombre important d'effectifs administratifs, bien au-dessus de ce qui se fait normalement dans d'autres Parlements de l'Union, il est impossible de faire une analyse adéquate de projets complexes tels que, par exemple, le budget de l'Union, puisqu'il n'y a ni le temps ni les moyens pour analyser correctement les milliers de pages de la documentation budgétaire.

Lord Tordoff a précisé que, au Royaume-Uni, les Présidents des deux chambres ne peuvent pas manifester leur position. Par conséquent, sans une réforme approfondie du mandat existant, il s'avère difficile de suivre certaines recommandations de la Présidente Dahl. Il a fait savoir que le Parlement du Royaume-Uni a suivi l'exemple danois et finlandais et a installé une antenne au PE, à Bruxelles. Il a conclu par une note personnelle: il est impératif de trouver des moyens alternatifs pour faire passer le message des Parlements jusqu'au citoyen commun, dans la mesure où les médias traditionnels ne suffisent pas – personne ne lit les rapports parlementaires, nationaux ou européens, dans les journaux.

La **Vice-présidente Maria van der Hoeven** (Deuxième Chambre, Pays-Bas) a déclaré qu'il existe aux Pays Bas un consensus de plus en plus grand entre la majorité et l'opposition en ce qui concerne la politique étrangère. L'absence de positions différentes entre le Gouvernement et l'opposition à propos de la crise du Kosovo en est un exemple.

La Vice-présidente van der Hoeven s'est montrée convaincue qu'il n'existe pas de cyberdémocratie, dans la mesure où il est nécessaire qu'il existe des institutions démocratiques qui prennent en compte simultanément tous les intérêts en présence, puisque la somme des parts n'est pas égale au tout. Il faut néanmoins renforcer les aspects médiatiques de la démocratie pour donner davantage la parole aux électeurs, en particuliers aux plus jeunes.

Le Traité d'Amsterdam, a dit la Vice-présidente van der Hoeven, a confié de nouveaux instruments aux députés nationaux, dont ils doivent tirer parti. Et comme le PE a lui aussi reçu davantage de pouvoirs, dans l'ensemble, la démocratie européenne en est sortie renforcée. Il s'avère nécessaire à présent, a-t-elle ajouté, d'augmenter la concertation entre députés nationaux et eurodéputés, de manière à apprendre avec l'expérience des autres, comme nous le faisons déjà aux Pays-Bas.

La Vice-présidente van der Hoeven a considéré qu'il est nécessaire de choisir des thèmes qui intéressent les Parlements nationaux et elle a regretté que certains Présidents aient autant de mal à être présents à la Conférence car, dans le cadre limité des compétences de chacun, la présence permet une contribution plus positive aux travaux. Cependant, elle s'est montrée opposée à l'institutionnalisation de la Conférence, en raison de la rigidité qu'elle comporte et

de la conflictualité que cela provoque. Elle a également exprimé son désaccord quant à la création d'un secrétariat permanent, qui entraînerait des coûts, financiers, logistiques et de ressources humaines élevés et elle a émis quelques doutes sur la politisation de la Conférence. Dans ce contexte, elle a considéré que les chemins tracés dans l'annexe au rapport de la Présidente Dahl semblent être les plus indiqués pour rendre le travail plus intéressant et plus pratique.

Le **Président Seamus Pattison** (Dail, Irlande) a considéré que l'Union Européenne doit être capable de garder et d'approfondir les conquêtes essentielles entre-temps obtenues et d'absorber en même temps de nouveaux membres. Dans ce contexte, les Parlements nationaux jouent un rôle crucial, par le biais de la coopération entre les Présidents, des commissions des affaires européennes et des autres commissions spécialisées. Il a fait savoir que la Commission des Affaires Européennes irlandaise vient de réviser son mandat, compte tenu du Traité d'Amsterdam, en recommandant même des modifications des procédures de toute la Chambre en matière de scrutin du processus d'intégration européenne.

Le Président Pattison a exprimé son accord avec le Président Fischer au sujet de l'incohérence de la concurrence entre Parlements nationaux et européen. Si elle existait, elle serait néfaste. Ce qu'il faut, au contraire, c'est élargir la coopération aux pays candidats comme cela a d'ailleurs déjà été fait. Il ne faut pas non plus négliger les autres forums, a-t-il ajouté, comme la Conférence Euroméditerranéenne, dont la dernière session s'est tenue récemment à Palma de Majorque. De même, le développement de la coopération entre diverses commissions spécialisées (dynamisée, en particulier, par le Parlement Européen) est également important, surtout dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Le Président Pattison a fait savoir que grâce aux opportunités de paix qui se présentent à l'Irlande dans le processus de l'Ulster et aux modifications constitutionnelles auxquelles le Royaume-Uni a procédé, le personnel du Parlement irlandais est prêt à engager une coopération, au niveau administratif, avec les nouvelles assemblées de l'Irlande du Nord, de l'Écosse et du Pays de Galles.

Pour terminer, le Président Pattison a considéré que c'est surtout parce que les Gouvernements nationaux doivent rendre des comptes aux Parlements nationaux que ces derniers influencent le mieux la législation communautaire, comme la déclaré le Président Fischer. Il a également qualifié d'important le rapport sur la subsidiarité et il a suggéré que, dans le cadre de la COSAC, soient organisées des réunions spéciales pour les questions urgentes.

Le **Vice-président Carlo Rognoni** (Sénat, Italie) a affirmé, en citant Pessoa, que même si les agitateurs de sentiments ont plus de succès que les agitateurs d'idées, il faut accorder une attention particulière à une idée qui a déjà été répétée à plusieurs reprises au cours de cette Conférence: la nécessité de définir des critères pour une rationalisation et une coordination plus efficace des différentes sphères de coopération interparlementaire et de l'activité de cette Conférence. À ce propos, la Présidente Dahl a fait un travail de grand mérite. Mais la complexité des

situations au sujet desquelles les Parlements devront adapter leur activité, a-t-il considéré, doit obliger à réfléchir à l'opportunité de créer des règles trop circonstanciées pour cette Conférence qui, par définition, ne peut pas être circonscrite à des schémas de nature procédurale.

Le Vice-président Rognoni a dit qu'il est opportun de se demander si un modèle de participation parlementaire collective dans la future Union européenne est applicable, voire même politiquement souhaitable. Il l'est seulement, a-t-il ajouté, si l'on parvient à un équilibre entre deux exigences: d'une part, éviter d'adopter des règles trop rigides, d'autre part identifier les critères appropriés pour rationaliser la coopération parlementaire. Comme c'est dans cet équilibre que réside l'espace pour arriver au consensus, il a affirmé que l'adoption du texte de la Présidente Dahl, tel qu'il a été présenté, lui semble prématurée.

Mais, comme il ne faut pas laisser tomber ce travail qui a été réalisé depuis 1992, en ajournant indéfiniment la discussion du rapport, le Vice-président Rognoni a défendu l'introduction d'améliorations au texte qui, en le rendant plus flexible, lui donneraient un soutien consensuel. Il a ainsi répété la proposition, présentée à la Conférence de Vienne en décembre 1998, d'instituer un Groupe de Travail spécifique composé des Présidents (ou de leurs représentants politiques) des Parlements qui participent déjà au Groupe de Travail des Secrétaires Généraux et d'autres éventuellement intéressés. Ce Groupe pourrait même se réunir à Rome, avant la Conférence de l'an 2000, qui, comme l'a annoncé la Présidente Dahl, en devantant la proposition italienne, pourrait avoir lieu à Rome.

Le Vice-président Rognoni a suggéré que le Groupe de Travail, compte tenu du texte de la Présidente Dahl, soumettrait une proposition à la prochaine Conférence. Ce Groupe aurait pour principale mission de trouver des critères de fonctionnement de la Conférence susceptibles de concilier l'exigence de sauvegarder la flexibilité avec celle de respecter la position reconnue aux Présidents d'assemblées dans leurs ordres juridiques respectifs, afin de permettre à la Conférence d'exercer une espèce d'entité morale par rapport à d'autres forums de coopération parlementaire. Ce rôle moral se traduirait par la possibilité d'adresser à d'autres interlocuteurs des suggestions, non obligatoires, à propos des questions à analyser et des questions d'ordre méthodologique, telles que les profils organisationnels et réglementaires des assemblées parlementaires, la technique législative, l'application d'instruments de renvoi et de contrôle des exécutifs, etc..

Le Vice-président Rognoni a également suggéré quelques modifications à introduire au texte annexé au rapport de la Présidente Dahl, à savoir : l'inclusion parmi les objectifs de la Conférence, au numéro 5, de la possibilité d'adresser des suggestions non obligatoires à d'autres instances de coopération interparlementaire sur, entre autres, des questions d'ordre méthodologique. Au numéro 6, en précisant que, même si elle ne peut pas voter de recommandations politiques, la Conférence pourra approuver, par consensus, des délibérations d'ordre méthodologique, ainsi que des questions de fond sur les suggestions correspondantes. Il a défendu l'élimination du numéro 11, car il complique le mécanisme d'élaboration de l'ordre du jour, en instituant une *troïka* présidentielle. Il a manifesté son accord avec les numéros 13 et 16. Il a proposé que, lors de toutes

les Conférences, soit débattue une question de fond, comme à Lisbonne sur le thème de la globalisation, parce que l'indication d'une question de fond est un message significatif pour les peuples européens, qui rapproche les citoyens des institutions et contribue à la construction de l'Union européenne.

Le **Président Almeida Santos** a fait remarquer que deux alternatives commençaient à se dessiner: l'approbation d'un texte, même synthétique, dès la présente réunion ou renvoyer la question à la prochaine Conférence, à Rome, comme l'a soutenu le Vice-président Rognoni.

Le **Président José Maria Gil-Robles** (Parlement Européen) a émis quelques doutes sur l'avantage de la multiplication des réunions interparlementaires, en précisant que, depuis la Conférence d'Helsinki jusqu'à la fin de l'année 1998, en un an et demi environ, le Parlement Européen a participé à 17 rencontres multilatérales, a reçu 12 Présidents de Parlements nationaux, a organisé 5 tables rondes, a reçu 5 visites de commissions des affaires européennes (en plus de la COSAC), a réalisé 28 réunions de commissions spécialisées en la présence de députés nationaux, a participé à 28 échanges de fonctionnaires, a participé à 6 rencontres avec les Présidents des Parlements des Pays de l'Europe Centrale et Orientale et a participé aux réunions des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe (5 fois) et de l'UIP, de l'UEO, de l'OSCE et de l'OTAN (4 de chaque).

Le Président Gil-Robles a affirmé qu'il faut remettre un peu d'ordre dans cette augmentation exponentielle de réunions car il n'est pas possible, ni en termes de temps, ni en termes budgétaires, de bien en profiter, étant donné le manque évident de préparation et de suivi. Reconnaissant qu'il est consensuel que la Conférence des Présidents se réunisse désormais annuellement, il a suggéré de profiter de cette réunion pour faire un plan des rencontres pour l'année suivante, même en sachant qu'il ne serait pas entièrement respecté, en raison de la dynamique propre à l'activité parlementaire.

Le Président Gil-Robles a considéré intéressant qu'il y ait un règlement de cette Conférence, mais à une condition: que ce soit un règlement "allégé", pas trop détaillé. Sinon, au lieu de nous aider, il constituerait un obstacle à la flexibilité des réunions. Dans ce contexte, il s'est déclaré opposé à la fixation d'une liste de thèmes pour la Conférence, en rappelant que ni le thème de la globalisation ni la question de la CIG, principal thème de la Conférence de Londres en 1996, ne figurent sur la liste annexée au rapport Dahl. Il a exprimé son accord quant à la périodicité annuelle de la Conférence, ainsi qu'en ce qui concerne la possibilité d'inviter des Présidents de pays candidats, mais il a rappelé qu'une telle invitation implique qu'il y ait près de 40 participants à chaque réunion.

Le Président Gil-Robles a soutenu la proposition du Président Rognoni afin que l'excellent travail de la Présidente Dahl soit approfondi et puisse déboucher sur un consensus encore plus large. Pour terminer, il a abordé la comitologie et a exprimé son accord avec les observations de Lord Tordoff, en se disant être encore plus radical et vouloir en finir avec tous les comités. Mais comme il sait que c'est impossible, il a fait savoir que le PE, en collaboration avec le Commissaire Oreja, a engagé des efforts afin d'améliorer le fonctionnement du système.

Le **Président Christian Poncelet** (Sénat, France) a dit que cette Conférence ne devrait pas avoir un caractère académique, sans préjudice de pouvoir faire appel à des experts, si nécessaire. Mais, a-t-il ajouté, quand 25 Présidents se réunissent, c'est pour parler entre eux, pour dialoguer, pour échanger des idées et, éventuellement, pour élaborer des propositions ensemble.

Le Président Poncelet a considéré qu'il est irréaliste d'établir une liste des thèmes à débattre d'ici 2, 3 ou 5 ans. Il a défendu, au contraire, qu'il faut aborder les thèmes qui préoccupent les citoyens, au moment où ils les préoccupent et du point de vue politique. Il n'est pas logique, a-t-il ajouté, de discuter l'excès de rigidité de la législation et de renoncer à la flexibilité de nos Conférences. Il a donc défendu que dans toutes les Conférences un temps soit réservé aux thèmes d'actualité, comme l'a suggéré la Présidente Maria van der Hoeven.

Ensuite, le Président Poncelet a abordé trois questions d'actualité qui méritaient selon lui d'être traitées: l'absence d'harmonisation fiscale et sociale dans la zone Euro, avec la conséquente délocalisation à l'intérieur de la zone qui suscite des inquiétudes légitimes chez les citoyens européens; la possibilité d'admettre, au nom d'un libéralisme sans limites, l'importation de produits alimentaires potentiellement dangereux – une question politique et pas seulement technique; et la nécessité de créer des mécanismes efficaces de sécurité en Europe, qui inspirent confiance aux citoyens. Toujours dans ce contexte, il a affirmé ne pas comprendre comment peut avoir lieu une Conférence des Présidents des Parlements de l'Union, pendant deux jours, sans que ne soit abordé à aucun moment ce qui se passe au Kosovo. Si cette situation devait persister, on pourrait accuser les Présidents d'être comme les Byzantins qui discutaient le sexe des anges alors que les troupes ennemies étaient aux portes de la cité. Pour terminer, il s'est déclaré ému par l'intervention du Président Kaklamanis.

Le **Premier Vice-président Sir Alan Haselhurst** (Chambre des Communes, Royaume-Uni) a considéré le débat sur les difficultés et les incompréhensions suscitées par le rôle de la Conférence comme un processus continu. Cependant, a-t-il ajouté, il avait l'espoir qu'à Lisbonne ce débat pourrait avancer de manière décisive, par un accord qui, tout en respectant les différents contextes constitutionnels, constituerait un élément-clé pour le travail futur, puisqu'un ensemble de règles – un code de conduite – s'avère de plus en plus nécessaire.

En effet, a affirmé le Vice-président Haselhurst, le Président du Parlement du Royaume-Uni ne peut prendre part à des déclarations politiques d'aucune sorte – cela peut paraître paradoxal mais, bien qu'il soit nécessaire d'être politique pour arriver à Président ou Vice-président du Parlement, cette place sort de l'encadrement et du contexte politique: seuls les chefs de Gouvernement, soutenus par la majorité du Parlement, peuvent parler politiquement au nom du Parlement. Il a déclaré comprendre que les citoyens d'autres pays soient surpris quand, après une réunion de Présidents des Parlements, il n'y a aucune déclaration politique; mais, au Royaume-Uni, ils seraient très surpris s'il y en avait.

C'est parce qu'il faut reconnaître ces divergences que le Vice-président Haselhurst a affirmé comprendre et soutenir la manière dont cette matière a été traitée dans le rapport Dahl. Cependant, a-t-il ajouté, bien que tous affirment respecter les traditions constitutionnelles, certains s'empressent aussitôt de dire le contraire, comme s'ils voulaient empêcher que tous les Présidents ne participent sur un même plan. Il pense que tous sont d'accord quant à la nécessité de travailler par consensus. Il s'est montré favorable à l'idée des réunions annuelles, de la *troïka* et de la nécessité d'une majorité élargie pour la réalisation de réunions extraordinaires.

Le Vice-président Haselhurst a conclu son intervention en affirmant que, dans l'impossibilité d'approuver dès maintenant le document de la Présidente Dahl, il ne faut pas perdre l'esprit de ses suggestions, sous peine de continuer à avoir des réunions où tous disent comprendre les différences mais où certains veulent que les réunions se transforment en ce qu'ils trouvent qu'elles doivent être. Or, il faut une compréhension mutuelle authentique.

Le **Président Apostolos Kaklamanis** (Grèce) a reconnu que, depuis l'approbation du Traité d'Amsterdam, il existe une nouvelle réalité en Europe – le Protocole annexé renforce le rôle des Parlements et tous nos députés s'apercevront bientôt de l'importance de ce fait pour nos Parlements.

Le Président Kaklamanis a affirmé que les procédures proposées par les Présidents Fischer et Dahl ne devront pas limiter notre Conférence, même si quelques règles s'avèrent nécessaires et qu'il est certain que nous devons respecter les différences constitutionnelles. Mais, a-t-il ajouté, on ne peut pas susciter l'idée que ces Conférences se résument à des rencontres, des dîners et des conversations dans une ambiance agréable. Il est nécessaire, a-t-il conclu, d'avoir au moins la capacité de faire des recommandations, sous peine de ne pas pouvoir jouer un rôle important quand les différentes réformes seront introduites.

Le Président Kaklamanis a remercié le Président Poncelet pour sa remarque sur le Kosovo et a considéré que, quelle que soit l'importance des thèmes débattus, aucun ne peut avoir à l'heure actuelle plus d'importance que le thème du Kosovo. A son retour à Athènes, a-t-il précisé, c'est sur ce thème que les questions seront posées. Aussi a-t-il proposé que dans les Conclusions de la Présidence figure un appel à la fin de la guerre, au retour des réfugiés avec l'aide d'une force de sécurité internationale et à la réhabilitation de la région par les efforts européens, révélant ainsi une Europe plus démocratique et plus moderne.

Le **Président Brian Mullooly** (Sénat, Irlande) a soutenu les propositions de la Présidente Dahl, en rappelant que cette matière a gardé son intérêt depuis la Conférence de Dublin en 1993 et qu'il est important d'augmenter la connaissance mutuelle entre les Parlements nationaux et de travailler sur la base du consensus.

Le Président Mullooly a affirmé son accord avec l'étendue des propositions contenues dans le Rapport Dahl, en défendant toutefois la séparation entre les thèmes d'intérêt public et les thèmes généraux, de manière à ce que les Présidents

puissent avoir leur position personnelle sans remettre en question le consensus de la Conférence.

Soulignant qu'il n'y a pas de concurrence d'efforts entre le Parlement Européen et les Parlements nationaux, qui ont pour principal objectif le contrôle des Gouvernements, le Président Mullooly a considéré la proposition adéquate en termes d'équilibre entre les rôles des Présidents, puisqu'elle surmonte bien et de manière pratique la complexité de leur composition. Enfin, il a exprimé son accord quant à la règle des réunions annuelles, qui ne devront cependant pas coïncider avec d'autres réunions internationales, comme celle de l'Union Interparlementaire.

La **Présidente Riita Uosukainen** (Finlande) a félicité les deux rapports produits, en soutenant celui de la Présidente Dahl, avec une observation: la compilation et l'analyse des questions seraient utiles pour comprendre les problèmes en question – si les Parlements comparent des informations sur des documents, les décisions seront certainement différentes.

Elle a ensuite souligné l'intérêt, l'importance et l'utilité de la présence d'un fonctionnaire du Parlement de la Finlande au Parlement Européen. Le Traité d'Amsterdam a changé l'idée de concurrence entre le PE et les Parlements nationaux, qui ont désormais des rôles plus complémentaires, puisque les Parlements nationaux contrôlent le Conseil des Ministres de l'Union par l'intermédiaire de leurs Ministres tandis que le Parlement Européen a des pouvoirs semblables à l'égard de la Commission Européenne.

Pour toutes ces raisons, a ajouté la Présidente Uosukainen, il serait utile de réaliser une étude sur la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, dont la prochaine Conférence définirait les lignes d'orientation. Il faudrait répartir des compétences entre les différents organes et les différentes réunions, en respectant tout particulièrement la coopération entre commissions parlementaires.

Enfin, elle a déclaré être d'accord avec le caractère annuel de la Conférence, avec l'absence de lien entre celle-ci et la présidence de l'Union européenne et avec le système de roulement proposé, quoique la *troïka* puisse être excessive. Le modèle de préparation par les Secrétaires Généraux s'est bien déroulé jusqu'à présent, quoique l'on puisse faire aussi appel à des groupes ad-hoc de fonctionnaires ou de politiques. Il ne faut pas, a-t-elle conclu, surestimer la question du mandat, puisque les Présidents ont les moyens de rendre publiques leurs positions sur les thèmes en discussion.

Pour clore le débat sur ce thème, le **Président Almeida Santos** a fait remarquer l'existence de deux positions: l'une qui veut éviter la rigidité de l'organisation et l'autre qui veut faciliter l'organisation en vue de la flexibilisation. Il faut cependant préciser qu'il ne faut pas confondre organisation et rigidité. La rigidité est négative, mais la globalisation exige de l'organisation, pour cette Conférence également. Un règlement paraît donc tout naturel, puisque tout organe collégial en a un.

Il serait donc frustrant, en particulier pour les Présidents Rapporteurs, qu'il ne sorte rien de concret de cette Conférence. Par conséquent, a-t-il affirmé, il pourrait y avoir une Déclaration où seraient mentionnés les thèmes débattus lors de cette Conférence, dans la mesure où ils réunissent un grand consensus. Un texte final – "allégé" – qui repose sur une base consensuelle ne saurait susciter aucune crainte, d'autant plus qu'il y a, quant à ces Rapports, une grande marge d'accord en ce qui concerne la majorité des propositions.

Des règles telles que l'annualité de la Conférence, sa préparation par les Secrétaires Généraux, les fonctions et la composition de la *troïka*, les règles de sélection des thèmes et le rôle de l'État hôte sont certainement consensuelles. Le Président Almeida Santos a donc proposé la constitution d'un Groupe de Travail, composé par le Portugal, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Suède et le Royaume-Uni, afin de préparer un texte pour approbation à la fin de la Conférence, où figurerait une recommandation destinée à réduire le taux d'abstention aux élections européennes de juin 1999.

La constitution de ce Groupe de Travail a reçu l'accord de tous les participants.

Le **Président Gil-Robles** (Parlement Européen) a demandé l'inclusion du PE dans ce Groupe de Travail, demande qui a obtenu l'accord de la Conférence.